



CODE DE TRANSPARENCE – ACTIONS INTERNATIONALES

JUIN 2023

CODE DE TRANSPARENCE

FONDS COUVERTS:

Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Climate Transition and Carmignac Portfolio Human Xperience

Déclaration d'engagement

L'investissement durable et responsable est un élément essentiel du positionnement stratégique et du comportement de **Carmignac**. Nous sommes impliqués dans l'Investissement Socialement Responsable (ISR) depuis 2012 et sommes très favorables au Code de Transparence.

Respect du code de transparence

David Older, Frederic Leroux, Mark Denham, Obe Ejikeme, et Michel Wiskirski, gérants des fonds concernés par ce Code de Transparence, sont attachés à la transparence et nous pensons être aussi transparents que possible compte tenu des environnements réglementaires et concurrentiels qui existent dans les pays dans lesquels nous opérons. **Carmignac** respecte l'intégralité des recommandations du Code de Transparence Européen.

30/03/2023

Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Climate Transition and Carmignac Human Xperience funds					
Stratégie SIR préférée ou dominante	Classe d'actifs	Politiques d'exclusion et Normes	Fonds de capital au 30/12/2022	Autres labels	Liens vers les documents pertinents
<input type="checkbox"/> Section d'investissement sur les acteurs vertueux <input checked="" type="checkbox"/> Engagement et vote <input checked="" type="checkbox"/> Intégration des facteurs ESG <input checked="" type="checkbox"/> Exclusions <input type="checkbox"/> Investissement d'impact <input checked="" type="checkbox"/> Recherche fondée sur les normes <input checked="" type="checkbox"/> Entraînant des exclusions <input checked="" type="checkbox"/> Conduisant à une analyse ou un engagement sur la gestion des risques <input type="checkbox"/> Thématiques de la durabilité	Gestion passive <input type="checkbox"/> Investissement passif – indice de référence de base : spécifier le suivi de l'indice. <input type="checkbox"/> Investissement passif – Indice de comparaison ESG/ISR : spécifier le suivi de l'indice Gestion active <input type="checkbox"/> Actions dans un pays de la zone euro <input type="checkbox"/> Actions dans un pays de l'UE <input checked="" type="checkbox"/> Actions internationales <input type="checkbox"/> Obligations et autres titres de créance libellés en euros <input checked="" type="checkbox"/> Obligations internationales et autres titres de créance <input type="checkbox"/> Actifs monétaires <input type="checkbox"/> Actifs monétaires à court terme <input type="checkbox"/> Fonds structurés	<input checked="" type="checkbox"/> Armes controversées <input type="checkbox"/> Alcool <input checked="" type="checkbox"/> Tabac <input checked="" type="checkbox"/> Armes <input checked="" type="checkbox"/> Énergie nucléaire <input checked="" type="checkbox"/> Droits de l'homme <input checked="" type="checkbox"/> Droit du travail <input type="checkbox"/> Jeux d'argent <input checked="" type="checkbox"/> Pornographie <input type="checkbox"/> Tests sur les animaux <input type="checkbox"/> Minerais de conflit <input type="checkbox"/> Biodiversité <input type="checkbox"/> Déforestation <input checked="" type="checkbox"/> Fort impact carbone (y compris le charbon) <input type="checkbox"/> Génie génétique <input checked="" type="checkbox"/> Autre (à préciser) Énergies conventionnelles et non conventionnelles Transformation de la viande <input checked="" type="checkbox"/> Pacte mondial <input checked="" type="checkbox"/> Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales <input checked="" type="checkbox"/> Conventions de l'OIT <input type="checkbox"/> Autre (à préciser)	Carmignac Investissement : 3,100.52 m€ Carmignac Portfolio Investissement : 253.49 m€ Carmignac Investissement Latitude : 142.71 m€ Carmignac Portfolio Grandchildren: 87.12 m€ Carmignac Portfolio Family Governed: 53.12 m€ Carmignac Portfolio Climate Transition: 282.41 m€ Carmignac Portfolio Human Xperience: 54.72 m€	<input checked="" type="checkbox"/> Label ISR français <input type="checkbox"/> Label français TEEC <input type="checkbox"/> Label français du CIES <input type="checkbox"/> Label Luxflag <input type="checkbox"/> Label FNG <input type="checkbox"/> Ecolabel autrichien <input checked="" type="checkbox"/> Label belge Towards Sustainability (Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude et Carmignac Portfolio Climate Transition n'ont actuellement pas de label durable)	<ul style="list-style-type: none"> • DICI, Prospectus • Rapports hebdomadaires, trimestriels et annuels • Fiche d'information mensuelle (y compris les critères ESG) Disponibles pour : Carmignac Investissement https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds Carmignac Portfolio Investissement https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds Carmignac Investissement Latitude https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds Carmignac Portfolio Grandchildren https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds Carmignac Portfolio Family Governed https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds Carmignac Portfolio Climate Transition https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds Carmignac Portfolio Human Xperience https://www.carmignac.fr/en_GB/funds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics

TABLE DES MATIÈRES

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION	5
1.1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE	5
1.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?	5
1.3. COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?	6
1.4. COMMENT EST APPRÉHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?	7
Approche ESG généralisée	7
Fonds ayant une approche socialement responsable	9
1.5. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'IR LA SOCIÉTÉ DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?	12
1.6. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?	13
2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE.	13
2.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHÉ(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITÈRES ESG AU SEIN DU/DES FONDS ?	13
2.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DES FONDS ?	15
2.3. QUELS CRITÈRES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LES FONDS ?	16
2.4. QUELS PRINCIPES ET CRITÈRES LIÉS AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LES FONDS ?	18
2.5. QUELLE EST LA MÉTHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS (CONSTRUCTION, ÉCHELLE D'ÉVALUATION...) ? ..	18
2.6. A QUELLE FRÉQUENCE EST RÉVISÉE L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES ?	25
3. PROCESSUS DE GETSION	27
3.1. COMMENT LES RÉSULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?	27
3.2. COMMENT LES CRITÈRES SPÉCIFIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?	27
3.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES ÉMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC – ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF) ?	28
3.4. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGÉ DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?	28
3.5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?	29
3.6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRÊT/EMPRUNT DE TITRES?	29
3.7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DÉRIVÉS ?	29
3.8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?	29
4. CONTRÔLES ESG	29
4.1. QUELLES SONT LES PROCÉDURES DE CONTRÔLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITÉ DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX RÈGLES ESG FIXÉES POUR LA GESTION DU/DES FONDS TELS QUE DÉFINIS DANS LA SECTION 4?	30
5. MESURES D'IMPACT ET RAPPORTS ESG	30
5.1. COMMENT LA QUALITÉ ESG DU OU DES FONDS EST-ELLE ÉVALUÉE ?	30
5.2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT-ILS UTILISÉS PAR LES FONDS ?	33
5.3. QUELS SONT LES SUPPORTS PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?	34
5.4. VEUILLEZ ÉNUMÉRER TOUS LES DOCUMENTS PUBLICS UTILISÉS POUR INFORMER LES INVESTISSEURS DE L'APPROCHE ISR DU FONDS ET INCLURE LES LIENS.	35

1. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LA SOCIÉTÉ DE GESTION

1.1. NOM DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION EN CHARGE DU OU DES FONDS AUXQUELS S'APPLIQUE CE CODE

Pour le Fonds Communs de Placement, Carmignac Investissement et Carmignac Investissement Latitude, la société de gestion est la suivante :

CARMIGNAC GESTION

24, place Vendôme - F-75001 Paris - Tél : (+33) 01 42 86 53 35

Société de gestion agréée par l'AMF

Société anonyme au capital de 15.000.000 € - RCS Paris B 349 501 676

Pour les compartiments de la SICAV luxembourgeoise Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Climate Transition et Carmignac Portfolio Human Xperience, la société de gestion est :

CARMIGNAC GESTION Luxembourg

City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg - Tel : (+352) 46 70 60 1

Filiale de Carmignac Gestion - Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF

Société anonyme au capital de € 23.000.000 - RC Luxembourg B 67 549

Carmignac Gestion Luxembourg a délégué la gestion des fonds susmentionnés à Carmignac Gestion.

1.2. QUELS SONT L'HISTORIQUE ET LES PRINCIPES DE LA DEMARCHE D'INVESTISSEUR RESPONSABLE DE LA SOCIÉTÉ DE GESTION ?

Carmignac, fort de son indépendance et de sa transparence depuis 1989, a maintenu depuis longtemps une pratique d'investissement responsable, conscient de ses devoirs envers ses investisseurs et de sa position de leader dans l'industrie européenne de la gestion de fonds. Parmi ses valeurs éthiques en matière de respect de la société et de l'environnement, Carmignac a exclu depuis plusieurs dizaines d'années les producteurs de tabac et les mineurs de charbon de l'univers d'investissement de la majeure partie de sa gamme de fonds.

En tant que gestionnaire de risques, Carmignac cherche à atténuer autant que possible les facteurs de risque identifiés. Cela inclut bien sûr les risques liés à la mauvaise gouvernance et à la sous-représentation des actionnaires, les questions sociales telles que la santé et la sécurité, et les défis environnementaux, notamment en ce qui concerne les réserves de combustibles fossiles.

Depuis 2012, Carmignac, en tant que signataire de l'UNPRI (Principes d'investissement responsable des Nations unies) et entreprise d'investissement française (en vertu de la directive du gouvernement français dite Loi Grenelle II, art 224-238, 2010), a élevé le niveau de sa transparence concernant

l'application des critères Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance (ESG) dans son processus d'investissement. Chaque principe de l'UNPRI a été mis en œuvre dans l'ensemble de sa gamme de fonds.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/aperçu-4735

1.3. COMMENT LA SOCIÉTÉ DE GESTION A-T-ELLE FORMALISÉ SA DÉMARCHÉ D'INVESTISSEUR RESPONSABLE ?

Carmignac formalise son processus d'investissement durable à travers plusieurs politiques :

- Politique d'intégration à 100% des critères ESG
- Politique d'exclusion
- Politiques de vote actif et d'engagement
- Politiques en matière de climat et d'impact carbone

Celles-ci se trouvent sur le site : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117

Ces politiques sont appliquées à l'ensemble de la gamme de fonds.

Nos ressources en matière d'investissement responsable

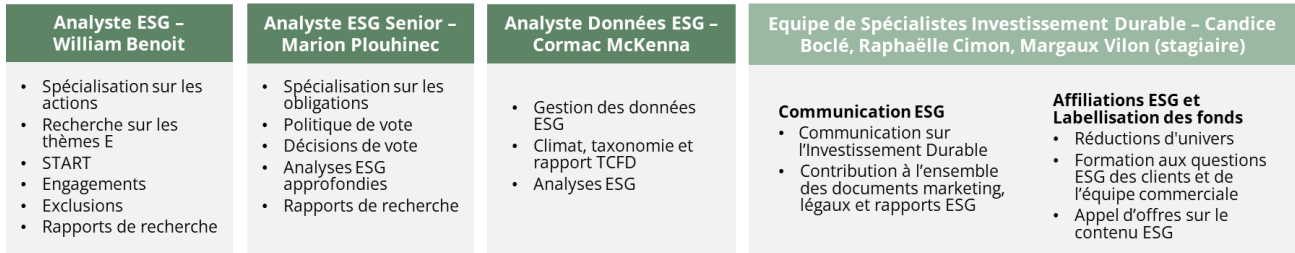
Carmignac dispose d'une équipe dédiée à l'ISR dirigée par Lloyd McAllister. Il rend compte à Maxime Carmignac, Directrice Générale du bureau britannique de Carmignac, membre du conseil d'administration de Carmignac, qui dirige la stratégie d'investissement responsable au niveau de l'entreprise, ainsi que l'innovation et les solutions ESG pour les fonds. Le rôle du directeur administratif est de superviser la mise en œuvre du processus et des pratiques d'ISR, la communication avec les investisseurs, le processus de labellisation des fonds, les affiliations, le leadership éclairé du secteur et l'innovation vers de nouveaux produits. L'équipe d'investissement durable est responsable du cadre ESG, de la recherche spécifique à ces fonds, de la recherche thématique et ciblée ESG, de l'engagement actif des entreprises bénéficiaires, des pratiques de vote et du leadership éclairé du secteur. L'équipe d'investissement durable est également soutenue par un spécialiste de produits ESG expérimenté et dédié, employé au sein de notre équipe de produits. L'organigramme de notre équipe est présenté ci-dessous :



Maxime Carmignac,
Directeur Général Carmignac UK,
Membre du conseil d'administration de Carmignac

**Responsable de l'équipe Investissement Durable
Lloyd McAllister**

- Supervision des activités et de l'équipe
- Réglementation et stratégie ESG
- Pratiques de durabilité au niveau du groupe
- Communication Investissement Durable
- Innovation produits
- Affiliations externes



1.4. COMMENT EST APPREHENDÉE LA QUESTION DES RISQUES/OPPORTUNITÉS ESG DONT CEUX LIÉS AU CHANGEMENT CLIMATIQUE PAR LA SOCIÉTÉ DE GESTION¹ ?

Approche ESG généralisée

Tous les fonds thématiques non ISR et ESG sont classés comme fonds de l'article 6, conformément au SFDR 2019/2088.

Au 31 décembre 2022, plus de 90 % de nos actifs sous gestion promeuvent des critères environnementaux ou sociaux, ou ont un objectif durable.

En juillet 2020, Carmignac a lancé un système interne de recherche ESG à l'échelle de la société, appelé START*, qui nous permet d'intégrer systématiquement la recherche ESG dans le processus d'investissement.

Ce système regroupe des informations ESG essentielles : données sur les émissions de carbone, données ESG brutes des entreprises, notations externes, statistiques d'impact et sources de données sur les controverses. Les recherches internes menées par les gestionnaires de portefeuille et les analystes ajoutent une vision humaine et une approche prospective au système automatisé de notation ESG START.

¹ Référence à l'article 173 de la loi TECV et aux recommandations de la TCFD (section risques et opportunités)

*Le système de recherche ESG propriétaire START (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory) combine et agrège les indicateurs ESG des principaux fournisseurs de données du marché. Étant donné le manque de standardisation et de reporting de certains indicateurs ESG par les entreprises cotées, tous les indicateurs pertinents ne peuvent être pris en compte. START centralise les informations, permettant ainsi à Carmignac d'avoir sa propre analyse et d'exprimer ses propres vues sur chaque entreprise, indépendamment des données externes agrégées si elles sont incomplètes.

Les scores ESG sont calculés selon un algorithme exclusif d'indicateurs ESG bruts rapportés par les entreprises, qui sont triés et confiés à notre groupe de pairs prédéfini (par capitalisation, région et 90 groupes de sous-secteurs). START se trouve dans notre portail VerityVerity. Ces évaluations quantitatives sont complétées par une justification écrite de l'investissement composée par l'équipe d'investissement ou les analystes ESG dans le système START, ainsi que par tout commentaire granulaire des risques ESG en cours. Notre système de recherche ESG s'appuie sur un cadre défini par des recherches universitaires antérieures et sur les travaux de divers organismes du secteurs, tels que le *Sustainable Accounting Standards Board* (SASB), la *Global Reporting Initiative* (GRI), afin de réaliser une analyse ESG exhaustive. Nous pensons que cette étude réduit l'impact financier négatif potentiel sur la valorisation des entreprises, et nous espérons que ces efforts trouveront leur récompense lorsque les entreprises amélioreront leur prise en compte des risques liés aux critères ESG.

Les émissions de carbone sont suivies et mesurées annuellement pour chaque fonds d'actions, ainsi que de manière continue sur l'outil de gestion de portefeuille CMGR, qui permet une analyse de scénario au niveau du portefeuille lors de l'ajout et de la réduction de positions. Depuis octobre 2020, les émissions de carbone liées à nos fonds sont également mesurées via l'outil START et font l'objet d'un rapport mensuel pour nos fonds orientés vers l'ISR et les critères ESG. Les rapports sur les impacts carbone individuels sont disponibles dans les rapports annuels de chaque fonds ainsi que sur notre site internet dédié à l'ISR. Grâce à notre politique d'exclusion liée à l'énergie (voir le détail plus bas), nous limitons l'exposition aux actifs échoués potentiels et aux risques de transition dus au changement climatique.

Ces exclusions sont mises à jour trimestriellement et sont intégrées dans notre système de gestion de portefeuille. De cette manière, nous excluons les secteurs, les activités ou les pays qui, selon nous, présentent des risques ESG importants. Un filtrage négatif est appliqué, et concerne :

- Les fabricants d'armes controversées dont les produits ne respectent pas les traités ou les interdictions légales.
- Les Producteurs de tabac : distributeurs et fournisseurs dont les revenus provenant de ces produits dépassent 5%.
- Les mineurs de charbon thermique dont les gains dépassent 10% ou dont le volume extrait excède 20 millions de tonnes.
- Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO₂/kWh que les seuils définis en accord avec l'Accord de Paris et qui figurent dans notre politique d'exclusion.
- Les producteurs et distributeurs de contenu pour adultes et de pornographie dont plus de 2% des revenus proviennent de ce type de produits.
- Les entreprises qui entrent en violation des normes internationales mondiales, notamment le principe de l'OCDE relatif aux entreprises, les principes de l'OIT et les principes du Pacte Mondial des Nations Unies.

Traitement des controverses – Une controverse ne déclenche pas nécessairement une vente de la position donnée. Les accidents environnementaux ne sont jamais faciles à prévoir, mais on peut en tirer des leçons et les entreprises peuvent s'améliorer. C'est pourquoi nous pensons qu'une approche ESG fondée uniquement sur le fait de favoriser les entreprises les mieux classées selon les critères ESG, les

secteurs verts, etc. envoie un bon signal aux entreprises, mais que ce n'est pas nécessairement la seule solution.

En tant qu'investisseurs et actionnaires, nous nous devons de ne pas systématiquement laisser les mauvais élèves de côté. Nous pouvons influencer les entreprises et interagir avec elles, en commençant simplement par participer à tous les votes des actionnaires, vers un objectif de durabilité et en gardant à l'esprit qu'il faut regarder au-delà de la performance à court terme ou du versement de dividendes.

Carmignac s'est engagé dans une politique active de vote et d'engagement qui a été intégrée dans les directives internes de l'équipe de gestion des investissements. Des engagements peuvent avoir lieu avec la direction des entreprises dans lesquelles nous investissons et comprennent souvent un engagement sur les questions environnementales et la transparence sur l'impact carbone :

Carmignac s'est engagé dans un programme d'engagement trimestriel ciblant des actions spécifiques dans le cadre de 5 types d'engagement différents :

1. Engagement lié aux risques ESG
2. L'engagement thématique
3. Engagement d'impact
4. Engagement en matière de comportement controversé
5. Engagement en matière de vote par procuration

Ces engagements sont enregistrés en interne. Les engagements importants sont documentés dans le rapport annuel des fonds. En outre, un rapport d'engagement sommaire est publié sur notre site internet, indiquant le type, la région et le secteur de l'engagement.

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117

Fonds ayant une approche socialement responsable

Carmignac propose également une gamme de fonds qui adoptent une approche socialement responsable, mentionnée dans les prospectus des fonds. Un filtrage négatif, par le biais de la politique d'exclusion selon les critères de normes, d'éthique et de l'impact climatique, et un filtrage social et environnemental positif, une politique de vote actif et des politiques bas carbone ont été adoptés au sein des stratégies. Il existe également une gamme accrue de fonds thématiques ESG.

Les informations sur les fonds peuvent être trouvées dans les liens suivants ou sur notre page internet dédiée à l'investissement responsable (ISR) https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728

Fonds ISR ; Fonds de l'article 8 conformément au SFDR 2019/2088 à partir du 1^{er} janvier 2022

- **Carmignac Investissement - (Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Investissement (Marchés mondiaux - Actions)**

https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

- **Carmignac Investissement Latitude (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Emerging Patrimoine (Marchés émergents - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emerging-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Patrimoine Europe (Marchés émergents - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac China New Economy**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-china-new-economy/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Portefeuille Carmignac China New Economy**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-china-new-economy/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Patrimoine (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Patrimoine (Marchés mondiaux - Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-patrimoine/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Sécurité (Marchés européens – Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Sécurité (Marchés européens - Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-securite/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Flexible Bond (Marchés mondiaux - Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-flexible-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

- **Carmignac Portfolio Global Bond (Marchés mondiaux - Obligations à taux fixe)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-global-bond/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Long- Short Actions Européennes (Marchés Européens - Gestion Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Long- Short European Equities (Marchés Européens - Gestion Mixte)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-long-short-european-equities/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio EM Debt**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-em-debt/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Article 9 Fonds conformément au SFDR 2019/2088 à partir du 1^{er} janvier 2022

- **Carmignac Portfolio Grande Europe (Marchés Européens - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grande-europe/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Emergents (Marchés émergents - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-emergents/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Emergents (Marchés émergents - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-emergents/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Grandchildren**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Family Governed (Fonds thématique ESG - Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds
- **Carmignac Portfolio Climate Transition (Fonds thématique ESG - Marchés mondiaux - Actions)**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

- **Carmignac Portfolio Human Xperience**

https://www.carmignac.fr/en_GB/funds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics

Les Fonds d'actions internationales Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed et Carmignac Portfolio Human Xperience entrent dans le champ d'application de ce Code de transparence. L'analyse ESG suit les mêmes principes que pour les fonds traditionnels. L'analyse ESG suit les mêmes principes que pour les fonds traditionnels. L'analyse ESG permet à l'équipe d'investissement d'atténuer les risques ESG et de s'engager auprès des entreprises si des risques sont identifiés. Pour les fonds ISR, un engagement supplémentaire est pris pour respecter les exigences minimales de la construction du portefeuille en matière de notation ESG, ainsi qu'un éventail plus large de filtres négatifs et d'exclusions. Chaque entreprise est analysée du point de vue des risques ESG, les commentaires sur les pratiques sont faits au début des investissements et sont mis à jour en général annuellement ou lorsque des controverses surviennent. Un dialogue direct avec l'entreprise permet de répondre à toute question concernant les risques liés aux critères ESG.

En plus du suivi de l'impact carbone décrit pour les fonds classiques, ces fonds socialement responsables ont pour objectif d'offrir un portefeuille à faible émission de carbone, suivi par notre système ESG START et notre portail alimenté en données liées aux émissions carbone. Les fonds d'actions cherchent à atteindre un facteur d'émission 50% inférieur au facteur d'émission de référence (en t eqCO₂/ M\$ de chiffre d'affaires converti en euros, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol) pour Carmignac Portfolio Family Governed et Carmignac Portfolio Grandchildren, et 30% below the reference indicator for Carmignac Investissement et Carmignac Portfolio Investissement. Une description détaillée du processus d'intégration ESG et screening positif, en fonction du fonds sélectionné, peut être trouvée à la question 2.1.

1.5. DANS QUELLES INITIATIVES CONCERNANT L'IR LA SOCIETE DE GESTION EST-ELLE PARTIE PRENANTE ?

Initiatives généralistes	Initiatives environnement/climat	Initiatives sociales	Initiatives gouvernance
<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ECCR – Conseil œcuménique pour la responsabilité des sociétés <input checked="" type="checkbox"/> EFAMA RI WG <input type="checkbox"/> HLEG – Groupe d'experts de haut niveau sur la finance durable à la Commission Européenne. <input type="checkbox"/> ICCR – Centre interreligieux sur la responsabilité des entreprises <input checked="" type="checkbox"/> National Asset Manager Association (Groupe d'IR) 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> CDP – Carbon Disclosure Project (précisez : carbone, forêt, eau, etc.) <input type="checkbox"/> Climate Bond Initiative <input type="checkbox"/> Green Bond Principles <input checked="" type="checkbox"/> IIGCC – Groupe d'Investisseurs institutionnels sur le changement climatique <input type="checkbox"/> Montreal Carbon pledge <input type="checkbox"/> Accords de Paris <input type="checkbox"/> Portfolio Decarbonization Coalition 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la médecine <input type="checkbox"/> Fondation pour l'accès à la nutrition <input type="checkbox"/> Accord sur la sécurité des incendies et des bâtiments au Bangladesh <input type="checkbox"/> Autres (veuillez préciser) Initiative pour 	<ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> ICGN - Réseau international de gouvernance d'entreprise <input type="checkbox"/> Autre (veuillez préciser) <input checked="" type="checkbox"/> Action de partage <input checked="" type="checkbox"/> Initiative sur la divulgation des informations sur la main-d'œuvre (WDI)

<ul style="list-style-type: none"> ■ PRI - Principes pour l'investissement responsable □ SIFs – Forum d'investissement social ■ Autres (précisez) <ul style="list-style-type: none"> ▪ AFG, Groupe de travail français sur l'ISR ▪ IA, groupe de travail britannique sur l'ISR ▪ ALFI, Groupe de travail Luxembourgeois sur l'ISR 	<ul style="list-style-type: none"> □ Autre (veuillez préciser) <ul style="list-style-type: none"> ■ Climate Action 100 + ■ TCFD ■ ShareAction Decarbonisation Initiative 	<ul style="list-style-type: none"> l'autonomisation des femmes de l'ONU ■ Engagement pour un financement sans tabac 	
--	---	---	--

1.6. QUEL EST L'ENCOURS TOTAL DES ACTIFS ISR DE LA SOCIETE DE GESTION ?

En tant que groupe, les actifs sous gestion mettant en œuvre des critères ESG : 32,1 milliards d'euros ²
Les actifs sous gestion offrant une approche socialement responsable : 30,2 milliards d'euros

*Source : Carmignac, 31 décembre 2022

2. DONNÉES GÉNÉRALES SUR LE(S) FONDS ISR PRÉSENTÉ(S) DANS CE CODE DE TRANSPARENCE.

2.1. QUEL(S) EST (SONT) LE(S) OBJECTIF(S) RECHERCHE(S) PAR LA PRISE EN COMPTE DES CRITERES ESG AU SEIN DU/DES FONDS ?

À Carmignac, nous pensons que l'intégration de l'ESG n'est pas seulement une « étiquette verte » ou une posture. En effet, nous pensons que le premier devoir fiduciaire d'un gestionnaire d'actifs envers ses investisseurs est d'atténuer le plus de risques possibles.

Cela inclut bien sûr les risques liés à une mauvaise gouvernance, à la sous-représentation des actionnaires, aux questions sociales telles que la santé et la sécurité, et aux défis environnementaux. La mise en œuvre des critères ESG peut être, et a souvent été, un moteur de performance à long terme, car elle va de pair avec la durabilité.

Les gestionnaires d'actifs, comme nous à Carmignac, gérant l'épargne des investisseurs et souvent leur future pension, doivent penser à long terme et non à court terme. Ainsi, les entreprises qui décident de privilégier le succès à court terme au prix de risques ESG plus élevés (ou tout autre risque plus élevé) peuvent rencontrer des difficultés à réaliser des investissements rentables sur le long terme.

² As of 30th of June 2022

Pour Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement et Carmignac Investissement Latitude, les fonds investissent en actions internationales selon une approche orientée par une sélection de thèmes privilégiés (nouveau consommateur, économie numérique, santé avancée, changement climatique). Les fonds investissent dans des sociétés à forte croissance impliquées dans ces thématiques durables particulières via une approche « best-in-universe ». Un filtrage négatif est appliqué pour empêcher les investissements dans des entreprises identifiées comme opérant dans des secteurs controversés tels que le tabac, l'extraction de charbon thermique, les armes controversées, ainsi que les entreprises ayant un mauvais score ESG, résultant à une réduction d'univers de plus de 20%. Les fonds investissent au minimum 50% de leur actif net en actions de sociétés dont au moins 50% des revenus proviennent de biens et services liés à, ou qui investissent au moins 50% de leur CapEx dans, des activités commerciales qui s'alignent positivement sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies, sur un total de 17. Veuillez-vous référer au site internet: <https://sdgs.un.org/goals>. Les fonds adopte une approche bas carbone.

Pour Carmignac Portfolio Grandchildren, le fonds investit dans des actions internationales en utilisant une approche d'investissement basée sur les valeurs fondamentales. L'analyse ascendante, mise en œuvre par le biais d'un filtre financier et d'un processus de notation, identifie les sociétés présentant les meilleures perspectives de croissance à long terme, comme en témoigne leur rentabilité élevée et durable, idéalement associée à un réinvestissement interne ou externe. La sélection des actions se fait également par le biais de deux filtres complémentaires importants : Un filtre négatif résultant en une réduction d'univers de plus de 20% est appliqué pour empêcher l'investissement dans des entreprises identifiées comme opérant dans des secteurs controversés tels que le tabac, l'extraction de charbon thermique, les armes controversées et les énergies non conventionnelles. Une politique d'exclusion spécifique s'applique aux énergies conventionnelles et à la production d'électricité. Le fonds investit au minimum 80% de son actif net en actions de sociétés qui s'alignent positivement sur au moins l'un des 9 objectifs de développement durable (« ODD ») des Nations unies, sur un total de 17. Pour plus d'informations sur les objectifs de développement durable, veuillez-vous référer à : <https://sdgs.un.org/goals>. Le fonds adopte une approche bas carbone.

Pour Carmignac Portfolio Family Governed, le fonds investit dans des sociétés contrôlées à plus de 10% par une famille ou le fondateur. Nous mettons en œuvre une analyse de gouvernance exclusive afin d'identifier les sociétés dotées d'une gouvernance supérieure en analysant l'indépendance du conseil d'administration, la composition du comité de direction, les compétences et l'expérience, le traitement des actionnaires minoritaires et les politiques de rémunération. En outre, le comportement des entreprises est étudié pour vérifier les politiques de comptabilité, de lutte contre la corruption, de fiscalité et de culture d'entreprise. De cette manière, nous espérons réduire certains risques pour des entreprises familiales qui n'ont pas les mêmes objectifs à long terme que leurs actionnaires. Un filtrage négatif résultant en une réduction de plus de 20% de l'univers est appliqué afin d'éviter d'investir dans des entreprises évoluant des secteurs controversés comme la production du tabac, le divertissement pour adultes, les armes controversées etc. Le fonds réalise des investissements durables en ce qu'il investit au moins 50% de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 50% de leurs revenus de biens et services liés à, ou qui consacrent au moins 50% de leurs dépenses d'investissement à, des activités véritablement alignées sur l'un des 9 (sur un total de 17) Objectifs de développement durable des Nations unies (voir <https://sdgs.un.org/goals>). Le fonds adopte une approche bas carbone.

Carmignac Portfolio Climate Transition est quant à lui un fonds thématique qui investit dans des entreprises innovantes, fournissant des solutions aux défis mondiaux en matière de changement climatique et d'environnement, sur l'ensemble de la chaîne de valeur des énergies renouvelables et des industries vertes. L'objectif d'investissement durable du fonds consiste à investir au moins 80% de ses actifs net dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 10% de leurs chiffre d'affaires ou consacrent au 10% de leurs dépenses d'investissement à des activités climatique, selon la taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852). En outre, afin d'atteindre son objectif d'investissement durable, le fonds peut également investir dans des entreprises qui tirent au moins 10% de leur chiffre d'affaires ou consacrent au moins 10% de leurs dépenses d'investissement à des activités liées à l'extraction efficace des matières premières, qui jouent un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement industrielles contribuant à l'atténuation du changement climatique.

Carmignac Portfolio Human Xperience

Ce Compartiment est considéré comme un produit financier, tel que décrit à l'article 9 du règlement relatif à l'information sur la finance durable (Sustainable Finance Disclosure Regulation, " SFDR "). Il s'agit d'un fonds thématique social dont l'objectif d'investissement durable est d'investir 80 % de l'actif net du portefeuille dans des sociétés qui se classent parmi les 30 % les plus performantes de l'univers investissable sur la base de données relatives à la satisfaction des clients et des employés. La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur des informations publiques provenant 1. d'enquêtes sur l'engagement des employés ; 2. de flux d'informations en temps réel et 3. d'indicateurs sociaux déclarés par les entreprises. Les indicateurs sociaux de l'entreprise. Le processus d'évaluation et de sélection fait partie intégrante de l'analyse fondamentale de l'entreprise et est mené selon notre modèle propriétaire basé à 50 % sur l'expérience client et à 50 % sur l'expérience employé. L'engagement auprès des entreprises est également au cœur de la philosophie du fonds afin de maximiser notre influence et de partager les meilleures pratiques. En 2022, nous nous sommes engagés avec 9 entreprises au niveau de Carmignac Portfolio Human Xperience, avec 81 entreprises au niveau de Carmignac, au sein d'un univers investissable d'environ 700 entreprises pour lesquelles il existe suffisamment de données sociales pour calculer un score employé et un score client.

2.2. QUELS SONT LES MOYENS INTERNES ET EXTERNES UTILISÉS POUR L'ÉVALUATION ESG DES ÉMETTEURS FORMANT L'UNIVERS D'INVESTISSEMENT DES FONDS ?

Les gestionnaires et analystes de portefeuille sont responsables de l'analyse ESG. En outre, les analystes ESG jouent un rôle actif dans l'évaluation ESG, ainsi que dans les engagements nécessaires suite à l'identification des risques ESG, aux controverses ou aux engagements collectifs liés à l'affiliation. Au cours de la diligence raisonnable effectuée directement auprès des entreprises dans le cadre de la justification de l'investissement, les risques et les opportunités ESG sont identifiés et discutés. Les sources de données ESG externes sont agrégées comme indiqué sur notre plateforme START à partir des

fournisseurs de données suivants : Trucost, Refinitiv, MSCI et ISS. A travers START, Carmignac utilise les fournisseurs de données suivants :

Fournisseur	Service fourni	Activité
TR REFINITIV	Données sur les entreprises du facteur ESG	Depuis 2019
S&P TRUCOST	Données sur le climat, y compris les combustibles fossiles, alignement de Paris	Souscription élargie en 2022 pour inclure le risque climatique physique et de transition
FACTSET	Revenus de l'entreprise par activité commerciale	Licence prolongée en 2021 pour l'équipe d'investissement responsable
MSCI	Évaluation ESG comparative par rapport à notre cadre START interne, exclusions et filtrage de l'implication des entreprises.	Depuis 2012
ISS ESG	Service d'analyse des conflits et de vote par procuration.	Depuis 2015
BEYOND RATING	Évaluation ESG comparative par rapport à notre système interne de notation souveraine.	Examen des fournisseurs de données ESG souveraines Utiliser afin de filtrer efficacement les ratifications de pays

Les analystes des obligations d'entreprises ainsi que les gestionnaires de portefeuille d'actions et les analystes ESG respectent également les exigences de l'évaluation ESG pour chaque émetteur. Les risques et opportunités ESG pertinents sont évalués et documentés dans le raisonnement d'investissement et sur notre système ESG START, pendant les tournées de présentation des émetteurs, si cela s'avère pertinent après la saison des rapports.

Au moins 90% des entreprises de notre fonds font l'objet d'une analyse ESG.

2.3. QUELS CRITERES ESG SONT PRIS EN COMPTE PAR LES FONDS ?

Les critères ESG peuvent varier en fonction de la région géographique et du secteur. Le système START intègre 31 indicateurs ESG qui composent le score des entreprises triées en percentiles au sein des mêmes groupes de pairs. Toutefois, voici les éléments les plus courants que les gestionnaires et analystes de portefeuille évaluent dans le raisonnement d'investissement :

- **Environnement** : Le périmètre de Carmignac comprend l'impact des entreprises sur l'environnement et leur capacité à offrir des services et des produits qui répondent aux défis environnementaux et notamment au changement climatique. Les questions environnementales que l'équipe d'investissement prend en compte et rend transparentes pourraient inclure le traitement par les entreprises des émissions de carbone, de la pollution, des déchets et de la consommation d'eau.
- **Social** : Carmignac se concentre sur le suivi de l'impact des entreprises avec l'ensemble des parties prenantes (fournisseurs, employés, consommateurs) tout au long de la chaîne de valeur et sur les attentes croissantes du public en matière de responsabilité sociale. Les questions sociales prises en compte par le cabinet peuvent inclure tous les types d'abus en matière d'emploi, les mesures de rotation du personnel, la diversité, la santé et la sécurité au travail, la répartition des revenus et la sécurité des produits.

- **Gouvernance** : Carmignac se concentre sur le surplus de valeur créée par les entreprises qui encouragent l'éthique de la gouvernance. Les questions de gouvernance prises en compte par la société peuvent la corruption, l'implication et l'impact des gouvernement sur la gestion de l'entreprise, l'indépendance du conseil d'administration, la rémunération des dirigeants et les pratiques anticoncurrentielles.

En plus des 31 indicateurs ESG des données de l'entreprise qui peuvent être suivis sur le système ESG propriétaire START de Carmignac, les Fonds relevant de ce Code de transparence suivent l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme, un ensemble de données quantifiables établis comme mesures de performance. Ils cherchent à comparer et à maîtriser l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises.

Suivant l'évolution des exigences du Label ISR français, les fonds Carmignac Investissement et Carmignac Portfolio Investissement se sont engagés à maintenir une couverture supérieure à 90% pour le facteur d'émissions carbone (intensité carbone) et à 70% pour les controverses sur les Droits de l'Homme, tout en majorant l'indice de référence sur ces deux indicateurs particulièrement pertinents, conformément à notre philosophie d'investissement.

Environnemental	Social	Gouvernance
Emissions de carbone - directes et principales émissions indirectes (First tier) (tonnes de CO2e)	Satisfaction des employés (%)	Indépendance du comité d'audit (%)
Intensité carbone - directe et indirecte de premier niveau (tonnes de CO2e/million USD)	Rotation du personnel	Indépendance du comité de rémunération
Torchage du gaz naturel	Dirigeantes féminines	Implication du comité des nominations
Consommation totale d'énergie/revenus	Nombre moyen d'heures de formation des employés	Rémunération des dirigeants liée à l'objectif à long terme
Ratio d'utilisation d'énergies renouvelables	Taux de temps perdu pour cause d'accident	Membres indépendants du conseil d'administration
Consommation d'énergie totale	Accidents mortels des employés	Durée moyenne des mandats au sein du conseil d'administration
Déchets totaux/revenus	Ecart de rémunération par rapport au directeur général	Diversité des sexes au sein du conseil d'administration (%)
Déchets recyclés/Déchets totaux	Ecart de rémunération entre les sexes (%)	Rémunération la plus élevée
Déversements accidentels	Satisfaction des clients (%)	Taille du conseil d'administration
Utilisation d'eau/revenus		Incitations au développement durable Rémunération
Eau recyclée		
Prélèvement d'eau douce total		

2.4. QUELS PRINCIPES ET CRITERES LIES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES SONT PRIS EN COMPTE PAR LES FONDS³ ?

Carmignac a fait de la sensibilisation au climat une composante officielle de son processus d'investissement, en s'associant aux efforts entrepris dans le cadre des initiatives de la Cop21 et en adhérant à la règle de transition énergétique n° 173 du Code Monétaire et Financier (L533-22-1 du Code Monétaire et Financier), devenue loi Energie Climat-Article 29.

Grâce à une politique d'investissement diversifiée qui n'est pas limitée par ses indices de référence, nos fonds sous-pondèrent les secteurs à fortes émissions de carbone, notamment l'industrie du charbon et les services publics. En outre, l'investissement dans les technologies durables est une priorité essentielle pour nos fonds.

Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Grandchildren et Carmignac Portfolio Family Governed sont engagés à atteindre un facteur d'émission carbone inférieures de 50% à celles de l'indicateur de référence (mesuré en t eqCO₂ / M\$ de CA, ainsi que défini par les Scopes 1 et 2 du GHG Protocol).

Ces données sont disponibles sur le système de portefeuille du front office du gestionnaire de portefeuille et également dans l'interface START. Le gestionnaire de portefeuille sélectionne ensuite les entreprises qui apportent une solution positive au changement climatique et aux ressources naturelles (eau, terre, etc.), comme cela est détaillé plus loin.

Pour plus d'informations sur les émissions carbone des fonds, veuillez-vous référer à notre rapport TCFD : https://carmidoc.carmignac.com/SRICA_FR_en.pdf

2.5. QUELLE EST LA METHODOLOGIE D'ANALYSE ET D'EVALUATION ESG DES EMETTEURS (CONSTRUCTION, ECHELLE D'EVALUATION...) ?

1) Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude

Les analyses et critères ESG sont directement pris en compte dans la définition de l'univers d'investissement du fonds. L'univers d'investissement en actions du périmètre est composé d'actions cotées sur des bourses internationales, ce qui représente une liste d'environ 2980 noms (MSCI ACWI). L'univers d'investissement est systématiquement et automatiquement réduit en raison des exclusions fermes au niveau de l'entreprise, comme indiqué ci-dessous. La liste d'exclusion appelée liste de surveillance CMGR est révisée trimestriellement par l'équipe d'investissement durable et contrôlée par l'équipe de conformité.

³ Référence à l'article 173 de la loi française TECV ; voir les paragraphes 3 et 4 de l'article D.533-16-1 du chapitre III du code juridique français) : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichCodeArticle.do?cidTexte=LEGITEXT000006072026&idArticle=LEGIARTI000031793697>

a) Liste d'exclusion aux niveaux de la société :

- Les fabricants d'armes controversés qui fabriquent des produits non conformes aux traités ou aux interdictions légales⁴.
- Les producteurs de tabac. Les distributeurs et fournisseurs en gros dont les revenus provenant de ces produits dépassent 5%.
- Les producteurs de charbon thermique dont l'extraction est supérieure à 20 millions de tonnes, ou dont les revenus liés au charbon dépassent 10% du revenu total.
- Les producteurs d'électricité qui produisent plus de CO₂/kWh que le seuil défini**
- Producteurs et distributeurs de divertissements pour adultes et de pornographie dont plus de 2% des revenus sont issus de ce type de produits.
- Les entreprises en violation des normes internationales mondiales, notamment le principe de l'OCDE relatif aux entreprises, les principes de l'OIT et les principes du CGNU.

L'univers d'investissement est évalué à l'aune des risques et opportunités ESG enregistrés dans « START » (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory), la plateforme ESG propriétaire de Carmignac. L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement au travers des activités décrites ci-dessous, lesquelles permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Compartiment d'au moins 20%. Le processus de réduction de l'univers d'investissement est décrit de façon exhaustive dans le Code de transparence correspondant sur le site Internet de Carmignac. L'univers initial correspond à celui de l'indice MSCI AC World. L'univers d'investissement et le fonds sont revus périodiquement pour maintenir l'alignement à des fins de réduction de l'univers.

Les entreprises présentant des risques ESG élevés, reflétés par leurs notations ESG respectives, sont également exclues. Ce filtrage utilise à la fois les notations ESG de START et de MSCI. Les positions du portefeuille actions ayant une notation MSCI inférieure à 1,4 sur les piliers environnementaux ou sociaux, ou ayant une notation MSCI globale de « B » ou « CCC » sont a priori exclues de l'univers d'investissement du fonds. Les entreprises ayant obtenu un score START de « C » et plus (sur une échelle de notation de « A » à « E ») peuvent réintégrer le fonds après analyse ad hoc et un engagement avec l'entreprise.

⁴ Les entreprises qui ne se conforment pas : 1. au Traité d'Ottawa (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2. À la Convention sur les munitions à fragmentation (2008) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de munitions à fragmentation ; 3. à la loi belge Mahoux, l'interdiction des armes à l'uranium ; 4. A la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes chimiques ; 5. au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des puissances nucléaires (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) à la convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes biologiques.

** Conformément au scénario 2°C suggéré par l'AIE : Carmignac exclue les entreprises qui ne publient pas leurs émissions de CO₂ alors qu'elles ont plus de 10 % de charbon, plus de 30 % de gaz ou plus de 30 % de nucléaire et/ou celles qui prévoient le développement de nouvelles centrales au charbon ou nucléaires.

2) Carmignac Portfolio Climate Transition

consiste à investir au moins 80% de ses actifs nets dans des actions d'entreprises qui tirent au moins 10% de leurs revenus ou consacrent au moins 10% de leurs dépenses d'investissement à des activités qui contribuent à l'atténuation du changement climatique et à l'adaptation au changement climatique, selon la taxonomie de l'UE (règlement (UE) 2020/852). En outre, afin d'atteindre son objectif d'investissement durable, le Compartiment peut également investir dans des entreprises qui tirent au moins 10% de leurs revenus ou consacrent au moins 10% de leurs dépenses d'investissement à des activités liées à l'extraction efficace des matières premières, qui jouent un rôle clé dans les chaînes d'approvisionnement industrielles contribuant à l'atténuation du changement climatique.

Pour déterminer si une entreprise contribue à une activité environnementale, le Compartiment utilise l'Annexe technique du rapport sur la Taxonomie, qui reprend les codes NACE prédéfinis pour les secteurs concernés. Dans un premier temps, un univers d'investissement composé d'environ 450-500 entreprises éligibles est défini. Dès lors que les activités d'une entreprise répondent à l'objectif de durabilité susmentionné au regard du seuil minimum de revenus ou de dépenses d'investissement (>10%), l'entreprise en question est considérée comme intégralement alignée sur cet objectif.

Il peut s'agir par exemple d'entreprises qui proposent des solutions à faible intensité de carbone ou s'engagent dans des activités contribuant à une transition vers des émissions nettes nulles d'ici 2050, y compris des sociétés impliquées dans l'extraction plus efficace des matières premières appelées à jouer un rôle clé dans l'atténuation du changement climatique, telles que, notamment, le cuivre, le lithium, le nickel et l'aluminium, essentiels pour les batteries équipant les véhicules électriques et pour les réseaux d'énergies renouvelables. Certaines de ces entreprises peuvent exercer des activités qui ne sont pas identifiées actuellement comme éligibles au regard du Rapport sur la Taxonomie de l'UE, mais qui entrent dans le cadre de la définition des investissements durables ci-avant.

Le Compartiment consacre au moins 10% de ses actifs nets à des investissements alignés sur la Taxonomie qui contribuent aux objectifs environnementaux susmentionnés. L'Annexe technique est également utilisée comme référence pour évaluer l'alignement minimum sur la Taxonomie, selon un processus en 4 étapes :

1. Identification des entreprises éligibles au regard de leur chiffre d'affaires ;
2. Evaluation de la contribution de l'activité éligible ;
3. Contrôle, pour l'ensemble des activités de l'entreprise, de l'absence de préjudice important aux objectifs environnementaux de la taxonomie ;
4. Contrôle de la mise en place de mesures de protection minimums et de l'absence de violation des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et des principes directeurs des Nations unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

La proportion minimale d'investissements alignés sur la taxonomie qui contribuent aux objectifs environnementaux susmentionnés est de 10 % de l'actif net du Fonds.

3) Carmignac Portfolio Granchildren

Dans le cadre de son objectif, le fonds cherche à investir durablement pour une croissance à long terme et met en œuvre une approche d'investissement socialement responsable. Cela signifie que le Fonds investira principalement dans des actions de sociétés qui tirent la majeure partie de leurs revenus de biens et services liés à des activités commerciales qui s'alignent positivement sur les Objectifs de développement durable des Nations Unies.

L'univers d'investissement est systématiquement et automatiquement réduit compte tenu des exclusions appliquées à l'échelle du fonds. . La liste d'exclusion est révisée trimestriellement par l'équipe d'investissement durable et contrôlée par l'équipe de conformité.

Filtrage négatif

Politique d'exclusion énergétique du fonds:

- Les entreprises d'extraction de charbon thermique et leur chaîne d'approvisionnement sont exclues.
- Les entreprises de production et d'exploration de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels et leur chaîne d'approvisionnement¹ sont exclues.
- Les entreprises de production d'électricité ne doivent pas dépasser une intensité de carbone de 374 gCO₂/kWh et ne peuvent pas augmenter structurellement la production d'électricité à partir du nucléaire ou du charbon

Politique d'exclusion éthique du fonds:

- Tous les fabricants d'armes controversées³
- **Fabricants d'armes conventionnelles, y compris les entreprises de composants** (seuil de 5% du chiffre d'affaires)
- **Tous les producteurs de tabac.** Distributeurs et fournisseurs en gros (seuil de 5 % du chiffre d'affaires)
- Entreprises de **divertissement pour adultes** (seuil de 2 % du chiffre d'affaires)
- Sociétés de **jeux d'argent** (seuil de 2% du chiffre d'affaires)
- **Exclusion fondée sur des normes**, y compris les violations du Pacte mondial de l'ONU - droits de l'homme, droits du travail, environnement et corruption.
- Producteurs d'alcool (seuil de 10 % du chiffre d'affaires)

*Nos restrictions sur l'Energie et l'Ethique reflètent les normes de qualité du label Belge Towards Sustainability

(1) Sources d'extraction d'énergie non conventionnelles : Sables bitumineux, schiste bitumineux, gaz de schiste et forage dans l'Arctique.

(2) Sources d'extraction d'énergie conventionnelles : pétrole et gaz

(3) Les entreprises qui ne se conforment pas : 1. au Traité d'Ottawa (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert des mines antipersonnel ; 2. À la Convention sur les munitions à fragmentation (2008) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert de munitions à fragmentation ; 3. à la loi belge Mahoux, l'interdiction des armes à l'uranium ; 4. A la Convention sur les armes chimiques (1997) qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes chimiques ; 5. au traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (1968), qui limite la diffusion des armes nucléaires au groupe des puissances nucléaires (Etats-Unis, Russie, Royaume-Uni, France et Chine) ; 6) à la convention sur les armes biologiques (1975), qui interdit l'utilisation, le stockage, la production et le transfert d'armes biologiques.

Les listes d'exclusion sont mises à jour tous les trimestres

Source : Carmignac, octobre 2020

En termes d'objectif d'investissement durable, le fonds réalise des investissements durables en investissant au moins 80 % de son actif net dans des actions de sociétés qui tirent au moins 50 % de leurs revenus de biens et de services ou qui investissent au moins 50 % de leurs dépenses d'investissement dans des activités commerciales qui s'alignent positivement sur l'un des 9 des 17 Objectifs de développement durable des Nations Unies (les " Objectifs de développement durable ") sélectionnés pour ce Compartiment : (1) Pas de pauvreté, (2) Pas de faim, (3) Bonne santé et bien-être, (4) Éducation de qualité, (6) Eau propre, (7) Énergie propre et abordable, (9) Industrie, innovation et infrastructures, (11) Villes et communautés durables (12) Consommation et production responsables.

En outre, les entreprises dont la notation MSCI ESG est CCC sont exclues. Les entreprises dont l'intensité de CO2 est supérieure à 500 tCO2/ du chiffre d'affaires mUSD sont exclues. Les sociétés qui ne sont pas alignées sur l'un des 9 ODD susmentionnés du Compartiment sont exclues.

4) Réduction d'univers propre à Carmignac Portfolio Family Governed:

Etape 1 - Filtres de propriété familiale et de liquidité

La sélection initiale porte sur les sociétés dont l'actionnariat est important et dont les familles/fondateurs/fondations/trusts détiennent plus de 10 % des droits de vote et disposent d'un minimum de liquidités (ADV > 25 millions de dollars) dans l'indice MSCI ACWI. Les sociétés ainsi sélectionnées sont intégrées à notre Carmignac Family 500, une base de données propriétaire de sociétés familiales à l'échelle mondiale. L'univers d'investissement qui en résulte contient une forte proportion de grandes entreprises sur les marchés développés.

The "Carmignac Family 500": Our Proprietary Family Database

A bespoke database

- ▶ Screen for a universe of family companies using a rules-based approach
- ▶ Supplement this universe with **a qualitative step** to identify companies held via family cross holdings

A rich time series of data

- ▶ **A 15-year history of family company returns** allows us to identify relevant factors for family company performance

Full capitalisation coverage

- ▶ While we prefer large, liquid companies, we have the information and expertise to identify and analyse a family company of any size

Control vs ownership

- ▶ **We focus on founder or family control of a company**
- ▶ Ownership is also an important consideration, and we assess the difference between the level of control and the proportion of ownership

Etape 2 : ESG Exclusions

Nous réduisons notre univers d'investissement d'au moins 20% par le biais de critères extra-financiers et de filtres négatifs basés sur: Les exclusions du fonds, les références ESG minimales et une évaluation spécifique à la gouvernance utilisant les notations ESG de MSCI. L'univers initial correspond à celui de l'indice MSCI ACWI.

1) Liste d'exclusion à l'échelle de l'entreprise et du fonds :

Exclusions relatives à l'énergie

- Les sociétés d'extraction de charbon thermique et leur chaîne d'approvisionnement sont exclues.
- Les entreprises de production et d'exploration de pétrole et de gaz conventionnels et non conventionnels et leur chaîne d'approvisionnement connexe (1) sont exclues.
- Les entreprises de production d'électricité ne doivent pas dépasser une intensité de carbone de 374 gCO2/kWh et ne peuvent pas augmenter structurellement la production d'électricité d'origine nucléaire ou à base de charbon (2).

Exclusions éthiques

- Toutes les entreprises d'armes controversées (3)
- Armes conventionnelles, y compris les entreprises de composants (seuils de revenus de 5%)
- Tous les producteurs de tabac. Distributeurs et fournisseurs en gros (seuil de revenu de 5 %)
- Sociétés de divertissement pour adultes (seuil de revenu de 2 %)
- Sociétés de jeux d'argent (seuil de revenu de 2 %)
- Exclusion fondée sur des normes (3), y compris les violations du Pacte mondial de l'ONU - droits de l'homme, droits du travail, environnement et corruption.
- Producteurs d'alcool (seuil de revenu de 10 %)

2) Filtrage ESG

À ce stade, un filtrage basé sur les scores MSCI ESG Governance est utilisé pour identifier les sociétés les plus performantes en matière de gouvernance.

Le filtre de la gouvernance, qui est une caractéristique de la stratégie de ce fonds, vise à réduire les risques de gouvernance " les plus mauvais de la catégorie " (les lagards de la gouvernance classés par MSCI), évitant ainsi les sociétés familiales qui n'ont pas mis en place des pratiques de gouvernance d'entreprise solides et indépendantes.

Il convient de noter que, bien que les scores de gouvernance MSCI soient utilisés comme un filtre, il peut y avoir quelques cas où, après une diligence raisonnable, nous estimons que les pratiques de gouvernance d'entreprise sont supérieures à ce que le score de gouvernance MSCI suggère et nous intégrons la société dans l'univers d'investissement. C'est au cours de cette phase que l'équipe chargée de l'investissement durable effectue une enquête approfondie sur la gouvernance en analysant la gouvernance et le comportement de l'entreprise. L'équipe s'assure également de la mise en place de garanties environnementales et sociales minimales. Le gestionnaire de portefeuille décide ensuite, au sein de cet univers, de l'entreprise qui entrera dans le portefeuille grâce à une dernière analyse du potentiel de croissance à long terme de chaque entreprise.

4) Carmignac Portfolio Human Xperience

Carmignac Portfolio Human Xperience est un fonds thématique social dont l'objectif d'investissement durable est d'investir 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises qui se classent parmi les 30 % les plus performantes de l'univers investissable sur la base de données relatives à la satisfaction des clients et des employés. La composante extra-financière de l'analyse s'appuie principalement sur des informations publiques provenant de :

1. Enquêtes sur l'engagement des employés ;
2. Flux d'informations en temps réel et
3. Les indicateurs sociaux de l'entreprise.

Les notations et le processus de sélection font partie intégrante de l'analyse fondamentale des entreprises et sont effectués selon notre modèle propriétaire basé à 50 % sur l'expérience du client et à

50 % sur l'expérience de l'employé. Aucun indice de référence n'a été désigné pour montrer la réalisation de l'objectif d'investissement durable. L'objectif est un objectif absolu consistant à investir en permanence 80 % de l'actif net du portefeuille dans des entreprises qui se classent parmi les 30 % les plus performantes de l'univers investissable sur la base des données relatives à la satisfaction des clients et des employés. La réalisation de l'objectif durable est assurée en permanence par un suivi et des contrôles en temps réel et sera publiée mensuellement sur la page web de Carmignac Portfolio Human Xperience.

Afin d'atteindre son objectif d'investissement, Carmignac Portfolio Human Xperience cherche à investir dans des actions de sociétés présentant de fortes caractéristiques d'"expérience humaine". Le thème d'investissement est basé sur la conviction que les entreprises qui offrent une forte expérience à leurs employés et à leurs clients obtiendront des revenus supérieurs à long terme. Carmignac Portfolio Human Xperience adopte une approche d'investissement socialement responsable de premier ordre en mettant l'accent sur les pratiques sociales et environnementales des entreprises, en sélectionnant les meilleurs émetteurs de l'univers investissable sur la base de leur gestion différenciée de la satisfaction des clients et des employés. Carmignac Portfolio Human Xperience a pour objectif d'investissement durable d'obtenir un résultat social positif en investissant 80% de l'actif net du portefeuille dans des sociétés classées parmi les 30% les plus performantes de l'univers investissable sur la base des données relatives à la satisfaction des clients et des employés.

L'univers d'investissement de départ est le MSCI ACWI, diminué du nombre d'entreprises pour lesquelles il n'y a pas encore suffisamment de données provenant d'enquêtes, de flux d'informations et de dépôts, filtrées par les exclusions de liquidité et d'ISR, afin d'obtenir l'univers investissable (entreprises ayant un score social compris entre 1 et 30/100 selon notre système de notation propriétaire). En termes d'intégration ESG, l'univers d'investissement est évalué pour les risques et opportunités ESG enregistrés dans la plateforme ESG propriétaire de Carmignac "START" (System for Tracking and Analysis of a Responsible Trajectory). L'analyse extra-financière est mise en œuvre dans la stratégie d'investissement par le biais des activités décrites ci-dessous, qui permettent de réduire activement l'univers d'investissement du Fonds d'au moins 20% :

- o Sélection positive pour les entreprises dont l'expérience des employés est supérieure à la moyenne,
- o une sélection positive pour les entreprises dont l'expérience client est supérieure à la moyenne.

D'autres vérifications négatives et exclusions d'activités et de pratiques non durables sont effectuées sur la base des indicateurs suivants : (a) pratiques nuisibles à la société et à l'environnement, (b) controverses contre les principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises et les principes du Pacte mondial des Nations unies, (c) armes controversées, (d) activités d'extraction du charbon, (e) compagnies d'électricité qui n'ont pas mis en place d'objectifs d'alignement sur Paris, (f) entreprises impliquées dans la production de tabac, (g) entreprises impliquées dans les divertissements pour adultes. Les secteurs du pétrole et du gaz, des armes conventionnelles et des jeux d'argent font l'objet d'exclusions plus larges.

Du point de vue de la gestion active, les engagements des entreprises en matière environnementale et sociale sont réalisés dans le but d'améliorer les politiques de développement durable des entreprises

(politiques d'engagement actif et de vote - nombre d'engagements, - niveau de réalisation par rapport à l'objectif de 100 % de participation aux assemblées des actionnaires et des détenteurs d'obligations).

2.6. A QUELLE FREQUENCE EST REVISEE L'EVALUATION ESG DES EMETTEURS? COMMENT SONT GÉRÉES LES CONTROVERSES ?

L'équipe d'investissement attribue une notation par le biais du système propriétaire START au début de l'investissement et sont mises à jour sur une base annuelle ou lorsque cela s'avère nécessaire car de nouvelles données ou informations doivent être complétées. Les notations ESG de MSCI constituent notre référence publique et les lignes directrices du portefeuille. Les notations de MSCI sont mises à jour annuellement ou au fur et à mesure des mises à jour de ces notations. Les notations ESG globales, qu'elles soient exclusives ou MSCI, sont contrôlées en temps réel par l'interface de portefeuille du front office de GPM ainsi que dans le système START.

Controverses

Les controverses sont gérées par un cadre d'engagement formel. A partir de janvier 2021, en adoptant une nouvelle politique d'engagement complète, Carmignac s'est engagé à mettre en place un programme d'engagement trimestriel ciblant des actions spécifiques dans le cadre de 5 types d'engagement différents, dont la gestion des controverses :

1. Engagement lié au risque ESG
2. Engagement thématique
3. L'engagement d'impact
4. L'engagement sur les comportements controversés
5. L'engagement dans la décision de vote par procuration

1. Engagement lié aux risques ESG

- a. Le cadre exclusif de notation et de recherche START combine les données ESG brutes agrégées des entreprises, ce qui permet à l'analyste d'identifier systématiquement les mauvais scores et les risques liés à E, S ou G. Un bon point de départ pour l'engagement serait un score E, S ou G inférieur à la moyenne, c'est-à-dire un score D ou E.
- b. L'objectif de l'engagement est de comprendre le risque ESG spécifique et de s'engager à améliorer de manière significative le profil ESG de l'entreprise.

2. Engagement thématique

- a. Il s'agit d'une approche proactive centrée sur les thèmes de durabilité importants qui ont le plus de potentiel pour créer de la valeur pour les actionnaires, en tenant compte des opinions et des préoccupations de nos clients. Nous répartissons une sélection de thèmes dans les trois piliers de l'ESG, en fonction de ce qui est le plus important dans le secteur d'activité de l'entreprise. La matérialité ou la pertinence de la question E, S ou G est déterminée par les membres de notre équipe d'investissement en fonction de leurs connaissances spécialisées du secteur et de l'entreprise. L'engagement thématique peut se dérouler sur une période allant jusqu'à trois ans.

1. Engagement d'impact

- a. Nous cherchons à comprendre et à travailler avec les entreprises sur la progression de leur modèle d'entreprise afin d'identifier leur intentionnalité, la manière dont elles entendent créer une additionnalité et enfin mesurer leur résultat pour créer une valeur sociétale et environnementale globale.
- b. Lorsque cela est pertinent, nous alignons nos thèmes d'engagement d'impact sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies. L'engagement d'impact peut s'étendre sur une période de cinq ans.

2. Engagement en matière de comportements controversés

- a. Un engagement renforcé qui se concentre sur les entreprises qui enfreignent gravement et structurellement les principes du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales. L'engagement relatif aux comportements controversés vise à éliminer la violation par l'entreprise du Pacte mondial des Nations Unies et/ou des Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et à mettre en place des systèmes de gestion appropriés pour éviter qu'une telle violation ne se reproduise.
- b. Si l'engagement n'aboutit pas, l'entreprise est considérée comme exclue. Les cas d'engagement renforcé sont sélectionnés chaque trimestre. L'objectif de l'engagement peut différer selon l'exposition aux investissements. Par exemple, les engagements pour les portefeuilles de crédit sont susceptibles de se concentrer sur les risques ESG négatifs, tandis que les engagements pour les portefeuilles d'actions sont plus susceptibles de se concentrer sur les risques et les opportunités ESG, ainsi que sur les droits des actionnaires minoritaires. Nous prévoyons un maximum de trois ans d'engagement avec une entreprise dans le cadre de ce programme.

3. Engagement relatif aux décisions de vote par procuration

- a. Il s'agit de conférences téléphoniques ou de réunions en personne organisées avant et/ou après une AGA. L'objectif de cet engagement est d'informer et de discuter des décisions de vote par procuration avec l'entreprise. Bien que de nombreuses décisions de vote soient prises sur la base de recherches internes et externes sans qu'il soit nécessaire de dialoguer avec la direction, dans certaines circonstances, il est important d'interagir avec le conseil d'administration afin d'obtenir une compréhension plus détaillée de la raison d'être des éléments soumis au vote.

Ces conversations peuvent aider à faire la lumière sur les candidats au Conseil, les politiques de rémunération, l'efficacité du Conseil et la réaction de l'entreprise à des résolutions ESG spécifiques. Les cas d'engagement de vote par procuration sont généralement identifiés en fonction de l'exposition financière, de la gravité de la préoccupation et de la complexité de l'élément soumis au vote.

Escalade

Pour chaque entreprise identifiée pour un engagement, nous définissons un seuil d'objectifs ambitieux mais réalistes qui devraient être atteints à la fin de la période d'engagement. Si le résultat attendu a été atteint, nous clôturons le dossier d'engagement avec succès. Nous enregistrons le résultat de notre

mission selon 3 niveaux de progrès : Positif, Neutre et Négatif. Nous augmentons l'intensité d'une activité d'engagement au fil du temps en fonction de la nature des défis auxquels chaque entreprise est confrontée et de l'attitude du conseil d'administration vis-à-vis de notre dialogue. En général, notre activité d'engagement devient plus active lorsque nous pensons que l'engagement mènera à une augmentation ou empêchera/limitera une diminution de la valeur de l'entreprise sur le long terme. la valeur d'une entreprise sur le long terme.

Reporting

La transparence vis-à-vis de nos clients et de la société est une priorité essentielle de Carmignac. Nous partageons publiquement les résultats et les progrès de nos engagements, y compris nos votes et leur justification. Les résultats de nos engagements thématiques sont mis à jour chaque année sur notre site Internet et dans nos rapports annuels, et sont également reflétés dans les rapports de l'UNPRI. Enfin, des études de cas particulières seront communiquées tout au long de l'année sur une base ad hoc. Cela permet à nos clients de comprendre les activités que Carmignac a entreprises en leur nom dans le cadre de notre devoir fiduciaire. Pour plus d'informations, veuillez consulter la politique d'engagement des actionnaires de Carmignac sur le site Internet de l'Investissement Responsable.

3. PROCESSUS DE GESTION

3.1. COMMENT LES RESULTATS DE LA RECHERCHE ESG SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

La recherche ESG a un impact direct sur la construction du portefeuille. Comme indiqué dans la section 2.5, nous utilisons les critères ESG conjugués aux critères financiers pour identifier les entreprises présentant les meilleures perspectives à long terme. En plus d'affiner davantage la liste des entreprises de l'univers d'investissement, les évaluations ESG des entreprises influenceront également la pondération des positions dans le portefeuille.

3.2. COMMENT LES CRITERES SPECIFIQUES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE SONT-ILS PRIS EN COMPTE DANS LA CONSTRUCTION DU PORTEFEUILLE ?

Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed et Carmignac Portfolio Climate Transition ont prouvé leur distanciation vis-à-vis des combustibles fossiles et visent spécifiquement un facteur d'émission de 30% inférieure à leur indicateur de référence mesuré en t eqCO₂/ M\$ de CA (Scopes 1 et 2 du GHG Protocol) à partir d'octobre 2020. Pour Carmignac Portfolio Grandchildren and Carmignac Portfolio Family Governed, nous avons augmenté cet objectif à 50% inférieur à leur indicateur de référence à Janvier 2023. Bien que les fonds aient réussi à atteindre cet objectif, ils ne reproduisent en aucun cas les membres d'un indice ou les secteurs à faible impact carbone, étant donné leur nature non comparative.

Dans les portefeuilles, les entreprises du secteur de l'énergie et des matériaux ne passent généralement pas notre évaluation des critères financiers, qui se concentre sur la capacité des entreprises à générer une rentabilité supérieure et durable, associée à un réinvestissement dans leur croissance future. Deuxièmement, l'équipe de gestion du portefeuille applique également une sélection supplémentaire afin de minimiser l'exposition aux combustibles fossiles, conformément à notre liste d'exclusion. Les sociétés de producteurs de charbon dont plus de 10% du chiffre d'affaires provient directement de l'extraction du charbon sont exclues de l'univers d'investissement. Les sociétés pétrolières non conventionnelles tirant plus de 1% de leur production totale sont également exclues. Toutes les sociétés productrices d'énergie conventionnelle à base de pétrole sont également exclues.

3.3. COMMENT SONT PRIS EN COMPTE LES EMETTEURS PRÉSENTS DANS LE PORTEFEUILLE DU FONDS NE FAISANT PAS L'OBJET D'UNE ANALYSE ESG (HORS OPC – ORGANISMES DE PLACEMENT COLLECTIF) ?⁶

Plus de 90% des émetteurs sont couverts par une analyse ESG dans chacun des portefeuilles. Le reste peut également promouvoir des caractéristiques environnementales et sociales mais n'est pas systématiquement couvert par une analyse ESG. Ces actifs peuvent comprendre des titres cotés ou non cotés, pour lesquels l'analyse ESG peut être réalisée après l'acquisition de l'instrument financier en question par le fonds.

Tous les actifs du fonds appliquent un filtrage et des exclusions négatives sectorielles et normatives garantissant des garanties minimales en matière environnementale et sociale.

En outre, le processus d'exclusion garantissant le respect du principe d'absence de préjudice significatif, l'absence de préjudice significatif et le suivi des impacts négatifs s'appliquent à tous les actifs du fonds.

Au niveau de l'émetteur, les investissements qui ne sont pas des investissements durables sont évalués afin de garantir le respect des normes mondiales en matière de protection de l'environnement, de droits de l'homme, de pratiques en matière d'emploi et de mesures anti-corruption, par le biais d'une sélection controversée (approche "fondée sur les normes"). Ces investissements sont analysés sur la base des garanties minimales mises en place pour s'assurer que leurs activités commerciales sont conformes aux Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales et aux Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme.

3.4. LE PROCESSUS D'ÉVALUATION ESG ET/OU PROCESSUS DE GESTION A-T-IL CHANGE DANS LES DOUZE DERNIERS MOIS ?

En janvier 2023, Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Family Governed, et ont été reclassifiés de article 9 à l'article 8 (SFDR) après la nouvelle réglementation SFDR II.

⁶ Référence à l'article 173 de la loi française TECV et aux recommandations de la TCFD (répondre aux demandes des investisseurs et des différentes parties impliquées en matière d'information sur le climat).

Cependant, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Climate Transition et Carmignac Human Xperience sont restés article 9. Nous avons augmenté le minimum d'investissements durables. Ces fonds investissent désormais 100% des actifs éligibles cherchent à investir plus de 80% des actifs nets dans des investissements durables, tels que définis dans l'annexe de leurs prospectus.

3.5. UNE PART DES ACTIFS DU OU DES FONDS EST-ELLE INVESTIE DANS DES ORGANISMES SOLIDAIRES ?

Dans les fonds Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Investissement Latitude, Carmignac Portfolio Grandchildren, Carmignac Portfolio Family Governed et Carmignac Human Xperience les investissements sont réalisés dans des sociétés à croissance séculaire investissant dans des thématiques durables particulières telles que les thèmes de consommation durable et les soins de santé avancés.

3.6. LE OU LES FONDS PRATIQUENT-ILS LE PRET/EMPRUNT DE TITRES?

Nos fonds socialement responsables proposent rarement des prêts de titres. Les participations sont rappelées afin d'exercer les droits de vote.

3.7. LE OU LES FONDS UTILISENT-ILS DES INSTRUMENTS DERIVES ?

Les fonds peuvent utiliser des dérivés sur actions pour une gestion efficace du portefeuille. Ces produits dérivés sont soumis aux limites de l'effet de levier des OPCVM et aux contrôles internes des risques. La vente à découvert d'actions individuelles n'est pas pratiquée dans les fonds.

3.8. LE OU LES FONDS INVESTISSENT-ILS DANS DES OPC ?

Les fonds socialement responsables évoqués dans le présent code de transparence peuvent investir jusqu'à 10% dans des OPC.

4. CONTRÔLES ESG

4.1. QUELLES SONT LES PROCEDURES DE CONTROLES INTERNES ET/OU EXTERNES MISES EN PLACE PERMETTANT DE S'ASSURER DE LA CONFORMITE DU PORTEFEUILLE PAR RAPPORT AUX REGLES ESG FIXEES POUR LA GESTION DU/DES FONDS TELS QUE DEFINIS DANS LA SECTION 4?'

Un cadre opérationnel est mis en place afin de gérer et contrôler les risques liés à l'ESG. Ce cadre nous permet de contrôler le respect global des limites ESG établies dans nos prospectus et de vérifier que la stratégie d'investissement se conforme au règlement (UE) 2019/2088 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (SFDR) et avec les spécifications des labels ISR.

Les exclusions sectorielles, les réductions d'univers et les seuils de couverture pour l'analyse ESG sont réalisés par le biais des méthodologies ESG susmentionnées qui sont communiquées et gérées par l'équipe chargée des investissements responsables (« Responsible Investment team »). Les règles liées à l'analyse extra-financière et aux objectifs durables sont contrôlés par l'équipe chargée de la gestion d'actifs et l'équipe Responsible Investment dans le cadre d'un premier niveau de contrôle réalisé grâce aux outils de recherche et de gestion de portefeuille START et Global Portfolio Monitor (GPM).

L'équipe de Gestion des risques (« Risk Management team ») agit en tant que deuxième niveau de contrôle et veille à ce que la stratégie appliquée se conforme aux diverses contraintes (réglementaires, statutaires et internes) à l'aide du logiciel Bloomberg Compliance Manager (CMGR). La configuration de cet outil est effectuée par l'équipe de Gestion des risques, ce qui permet un suivi étroit des critères ESG et la définition de limites adéquates.

La plupart des contrôles sont réalisés après chaque transaction de manière hebdomadaire ou mensuelle, l'objectif étant de pouvoir contrôler avant chaque transaction à fréquence quotidienne. Le cadre global est revu régulièrement par la direction de la Conformité et du Contrôle interne dans le cadre du Programme de contrôle de la conformité (« Compliance Monitoring Program »).

Enfin, Carmignac confirme que lorsqu'un émetteur est identifié comme n'étant plus éligible au portefeuille selon la politique d'investissement extra-financier et les principes ESG applicables, le délai cible de désinvestissement est fixé à 3 mois.

5. MESURES D'IMPACT ET RAPPORTS ESG

5.1. COMMENT LA QUALITE ESG DU OU DES FONDS EST-ELLE EVALUEE ?

Carmignac évalue les notations ESG de ses fonds ISR sur une base mensuelle. Les notations du portefeuille issues des notations ESG de MSCI sont comparées à l'indice de référence du Fonds. La répartition des pondérations, les notations des principales positions et les pondérations actives des

⁷ Référence à l'article 173 de la loi française TECV

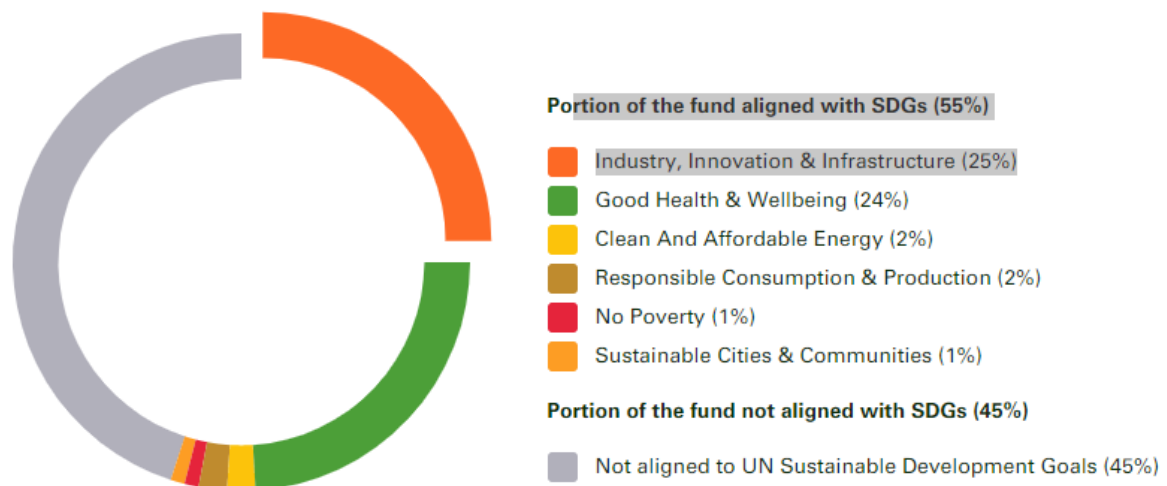
positions sont également indiquées. Ce rapport est automatisé et publié à l'intérieur de la fiche financière, dans toutes les langues.

L'analyste ESG examine fréquemment les notations du portefeuille par rapport aux notations ESG exclusives de START et de MSCI. Cela permet de discuter des divergences éventuelles sur le site.

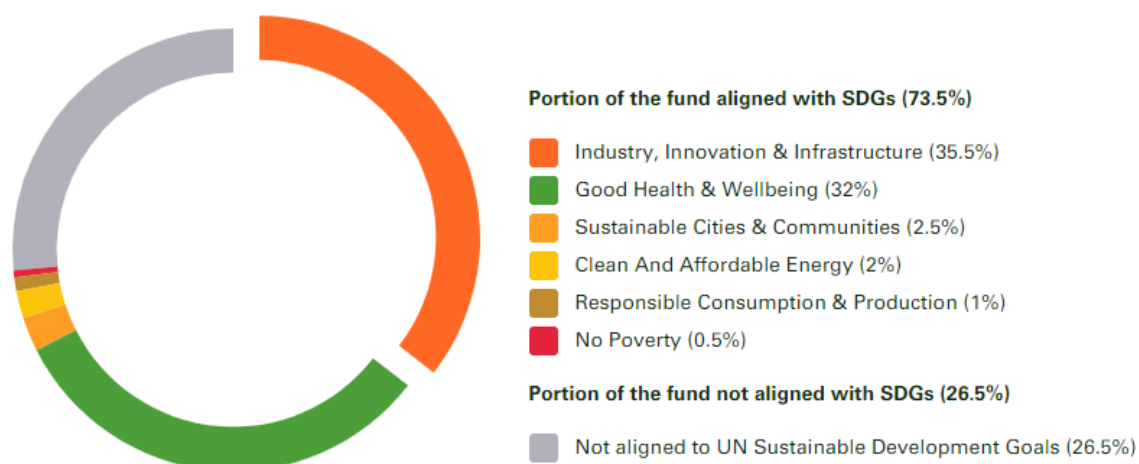
À partir d'octobre 2020, les rapports annuels sur le carbone sont devenus mensuels et indiquent le facteur d'émission (en t eqCO₂/M\$ de chiffre d'affaires) par rapport à l'indice de référence.

En ce qui concerne les rapports sur les résultats positifs, les alignements sur les ODD de l'ONU sont accessibles via notre nouveau calculateur de résultats ESG. Veuillez vous référer à ce lien pour plus d'informations : https://www.carmignac.fr/en_GB/simulator

Alignement de Carmignac Investissement sur les objectifs de développement durable de l'ONU à janvier 2023



Alignement de Carmignac Portfolio Grandchildren sur les objectifs de développement durable de l'ONU à janvier 2023



Les objectifs de développement durable (ODD) des Nations unies sont un ensemble de 17 objectifs mondiaux interdépendants conçus comme un "plan directeur pour parvenir à un avenir meilleur et plus durable pour tous". Pour plus de détails: <https://sdgs.un.org/goals>

Méthode de calcul des résultats :

- Notre cadre exclusif Outcomes Framework met en correspondance les activités des entreprises avec neuf des 17 Objectifs de développement durable (ODD). Nous considérons que ces neuf ODD sont "investissables", ce qui signifie que les entreprises dans lesquelles nos fonds peuvent investir sont capables de soutenir les progrès vers ces objectifs, à travers leurs produits et services. Les ODD investissables identifiés par Carmignac sont les suivants : SDG 1 : Pas de pauvreté ; SDG 2 : Faim zéro ; SDG 3 : Bonne santé et bien-être ; SDG 4 : Éducation de qualité ; SDG 6 : Eau propre et assainissement ; SDG 7 : Énergie propre et abordable ; SDG 9 : Industrie, innovation et infrastructure ; SDG 11 : Villes et communautés durables ; SDG 12 : Consommation et production responsables.

- Les entreprises alignées sont identifiées grâce aux données sur les revenus des entreprises. Pour ce faire, nous avons créé un système exclusif de classification des activités commerciales que nous avons mis en correspondance avec les ODD. Ce système utilise les données brutes sur le chiffre d'affaires des entreprises provenant de FactSet pour identifier les entreprises qui exercent ces activités commerciales et qui sont donc alignées sur les ODD.

- Pour être considérée comme alignée sur les ODD selon notre cadre, une entreprise doit tirer au moins 50 % de ses revenus d'activités commerciales qui ont une contribution positive à au moins un des neuf ODD énumérés ci-dessus. Dès qu'une entreprise dépasse ce seuil de 50 %, nous considérons qu'elle est "alignée" et nous considérons l'ensemble de l'exposition économique d'un fonds à cette entreprise comme telle lors du calcul de l'alignement au niveau du fonds. Les entreprises détenues par un fonds peuvent ne pas avoir une proportion suffisante de revenus provenant d'activités commerciales qui sont positivement "alignées" sur les ODD, de sorte que l'alignement global d'un fonds sur les ODD investissables peut ne pas atteindre 100%.

5.2. QUELS INDICATEURS D'IMPACT ESG SONT-ILS UTILISES PAR LES FONDS ?

En plus des plus de 30 indicateurs ESG des données de l'entreprise qui peuvent être suivis sur le système propriétaire START de Carmignac (voir tableau ci-dessous), les fonds suivent l'évolution de 5 indicateurs spécifiques E, S, G et Droits de l'Homme pour le fonds, un ensemble de points de données quantifiables établis comme mesures de performance. Ils cherchent à comparer et à gérer l'évolution de ces indicateurs par rapport à l'indice de référence et entre les entreprises. Ils servent également à stimuler la recherche et l'engagement des entreprises.

Les indicateurs ESG et RH sont également publiés sur une base annuelle. Cela permet un suivi des indicateurs ESG et des droits de l'homme spécifiques par rapport au benchmark du fonds. Ce rapport est établi par l'équipe d'investissement durable, qui s'approvisionne en données ESG auprès de MSCI et S&P Trucost.

Les rapports peuvent être consultés ici :

- **Pour Carmignac Investissement :**
https://carmidoc.carmignac.com/ESGI_CI_1_FR_fr.pdf?source=website
- **Pour Carmignac Portfolio Investissement :**
https://carmidoc.carmignac.com/ESGI_PI_25_FR_fr.pdf?source=website
- **Pour Carmignac Portfolio Grandchildren :**
https://carmidoc.carmignac.com/ESGI_CGC_75_FR_fr.pdf?source=website
- **Pour Carmignac Portfolio Family Governed :**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/documents-et-rapports
- **For Carmignac Portfolio Human Xperience**
https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-eur-acc/documents-et-rapports

Conformément au Label ISR français, Carmignac Investissement, Carmignac Portfolio Investissement, Carmignac Portfolio Family Governed, Carmignac Portfolio Grandchildren s'engagent à maintenir un niveau d'émissions de carbone inférieur de 30 à 50% à l'indicateur de référence, avec une couverture des données supérieure à 90% et de controverses sur les Droits de l'Homme inférieur à l'indicateur de référence, avec une couverture des données supérieure à 70%. Suivant l'évolution des exigences du Label ISR français, nous nous engageons à maintenir ce niveau de couverture tout en surperformant l'indice de référence sur ces deux indicateurs particulièrement pertinents, conformément à notre

philosophie d'investissement. Veuillez voir ci-dessous un exemple pour la Famille de Portefeuilles Carmignac Gouvernée en décembre 2022 :

		E - Emissions carbone Empreinte carbone	E - Emissions Carbone intensité carbone (tCO ₂ / Revenu MEUR)	S - Nombre de controverses liées à la sécurité des produits	G - Indépendance du Conseil d'Administration
Couverture du fonds		100%	100%	100%	100%
Couverture de l'indice			99,41%	99,93%	99,80%
Carmignac Portfolio Family Governed	Dec-2022	2602,40	95,91 tCO ₂ e/M€ de chiffre d'affaires	1 (0.026**)	73,28%
MSCI ACWI (USD)	Dec-2022		180,25 tCO ₂ e/M€ de chiffre d'affaires	81 (0.028**)	78,43%

		Droits Humains - Nombres de controverses au sein de la chaîne de production	Droits Humains - Nombre de controverses sur les Droits Humains
Couverture du fonds		100%	100%
Couverture de l'indice		99,93%	99,46%
Carmignac Portfolio Family Governed	Dec-2022	1 (0.026**)	0 (0.00**)
MSCI ACWI (USD)	Dec-2022	32 (0.011**)	6 (0.0021**)

*Les questions liées à l'ESG ne sont pas statiques et aucun indicateur ESG ne suffit à juger de tous les risques liés à l'ESG, car leur importance relative varie entre les entreprises et suivant les régions. Cette mesure est une manière de surveiller les indicateurs-clés pour nos différents fonds et les entreprises dans lesquelles nous investissons

**Nombre de controverses par rapport au nombre d'entreprises du fonds ou de l'indicateur de référence

Pour plus d'informations, veuillez vous référer à la section documents et rapports de la page internet de chaque fonds.

5.3. QUELS SONT LES SUPPORTS PERMETTANT D'INFORMER LES INVESTISSEURS SUR LA GESTION ISR DU OU DES FONDS ?

L'approche ESG générale de Carmignac, les Fonds ISR et les fonds thématiques ESG sont identifiés sur la page internet de l'Investissement Responsable de Carmignac :

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/les-fonds-4728

En outre, sur la page internet de chacun de ces Fonds, vous trouverez les documents suivants relatifs à l'investissement responsable :

- Le document Article 10 « Transparence sur les informations liées à la durabilité »
- La fiche de synthèse mensuelle ESG
- Le rapport annuel sur les indicateurs ESG et RH pour les fonds ayant reçu le label ISR

Les rapports annuels du Fonds contiennent un commentaire complet sur les questions ESG..

Rapports sur les fonds

https://www.carmignac.fr/fr_FR/nos-fonds-notre-gestion

Investissement Responsable

https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/aperçu-4735

5.4. VEUILLEZ ENUMERER TOUS LES DOCUMENTS PUBLICS UTILISES POUR INFORMER LES INVESTISSEURS DE L'APPROCHE ISR DU FONDS ET INCLURE LES LIENS.

- Notre page internet dédiée à l'ISR : https://www.carmignac.fr/fr_FR/responsible-investment/politiques-et-rapports-d-investissement-responsable-7117
- Prospectus disponible sur la page internet du fonds
- Rapports semestriels et annuels disponibles sur la page internet du fonds
- DICI disponible sur la page internet du fonds
- Les positions détaillées composant le fonds sont disponibles dans les rapports trimestriels.

Pages internet des fonds :

Carmignac Investissement

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Carmignac Portfolio Investissement

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-investissement/f-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Carmignac INvestissement Latitude

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-investissement-latitude/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Carmignac Portfolio Family Governed

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-family-governed/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fondshttps://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Carmignac Portfolio Grandchildren

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-grandchildren/a-eur-acc/presentation-et-caracteristiques-du-fonds

Carmignac Portfolio Climate Transition

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-climate-transition/a-eur-acc/documents-et-rapports

Carmignac Portfolio Human Xperience

- https://www.carmignac.fr/fr_FR/fonds/carmignac-portfolio-human-xperience/a-eur-acc/fund-overview-and-characteristics

Parts

A EUR Acc

Changer de Fonds

Présentation et caractéristiques du Fonds

Performance

Allocation globale du Fonds

Poche Taux

Poche Actions

Portefeuille

Documents et rapports



in

Derniers documents et rapports

Veuillez utiliser le menu ci-dessous pour choisir le rapport que vous souhaitez consulter/télécharger

Rapport mensuel (incluant les données ESG)
PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Fiche Produit

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



DICI

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Prospectus

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Rapport semestriel

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Rapport annuel

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Statuts SICAV

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Lettre aux porteurs

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Fund Sustainability-related disclosure

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Voting Report

PDF - Carmignac Portfolio Patrimoine Europe



Investissement Responsable

Aperçu

Notre approche

En pratique

Les Fonds

Politiques et rapports



90%

De nos encours sont classés Article 8 ou 9 (SFDR)*

19

labels ISR dont 13 fonds ayant un Label ISR français** et 6 fonds ayant le Label belge Towards Sustainability***

Zéro

Nous n'investissons pas dans le tabac, les armes controversées, le charbon ou le divertissement pour adultes****

GLOSSARY

Approche bas carbone	Fondé sur un facteur d'émission (t eqCO ₂ / M\$ de chiffre d'affaires converti en euros) au minimum 30% en dessous de l'indicateur de référence, données S&P Trucost, Scopes 1 et 2 du GHG Protocol.
Approche thématique	Fonds ayant pour thème l'environnement ou la durabilité sociale (c'est-à-dire fonds à impact environnemental positif).
Analyse des émissions de carbone	Rapport complet sur l'empreinte carbone, l'intensité carbone, le pourcentage de revenus provenant de combustibles fossiles, par rapport à l'indice de référence.
Analyse ESG	Évaluation complète des facteurs E, S et G, notation par rapport à la référence.
« Best-in-universe »	Acteur ayant les meilleures pratiques ESG, tous secteurs confondus.
« Best efforts »	Entreprises ayant amélioré leurs politiques ESG.
« Best-in-class »	Acteur ayant les meilleures pratiques ESG d'un secteur donné.
Divulgateion complète du SFDR dans le prospectus	Catégorie de fonds conformément au règlement sur la divulgation de la finance durable 2019/2088, article 8 ou 9.
Exclusions	Les principales exclusions fermes sont les armes controversées, le tabac, les entreprises d'extraction de charbon (limite de 10 % des revenus) et le divertissement pour adultes.
Exclusions étendues	Listes d'exclusion supplémentaires telles que, par exemple, les armes conventionnelles, les secteurs très émetteurs de CO ₂ .
Filtrage selon les normes	Respecter les exclusions reconnues au niveau mondial des listes de sanctions de l'UE ou des Nations unies.
Impact positif	Amélioration sociale et environnementale mesurable, parallèlement au rendement financier
Intégration ESG	Évaluer les risques Environnementaux, Sociaux et de Gouvernance, les documenter dans le cadre de la logique d'investissement, et s'engager avec les entreprises sur ces critères.
Label ISR	Certification du label ISR reconnu et audit annuel par un vérificateur agréé par le gouvernement.
Obligations vertes	Participer à des émissions d'obligations vertes souveraines ou d'entreprises.
Politique de vote actif	Niveau élevé de participation aux votes (objectif : 100%)
Politique de vote ciblé 100%	Objectif de 100% de participation aux votes.

AVERTISSEMENT

Source : Carmignac, janvier 2023. Ce document ne peut être reproduit, en tout ou partie, sans autorisation préalable de la société de gestion. Il ne constitue ni une offre de souscription, ni un conseil en investissement. Les performances passées ne sont pas nécessairement indicatives des performances futures. Carmignac Portfolio désigne les compartiments de la SICAV Carmignac Portfolio, société d'investissement de droit luxembourgeois conforme à la directive OPCVM. Les fonds Carmignac sont des fonds communs de placement sous forme contractuelle (FCP) conformes à la directive OPCVM de droit français. L'accès aux Fonds peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Les Fonds ne sont pas enregistrés en Amérique du Nord, en Amérique du Sud, en Asie et au Japon. Les Fonds sont enregistrés à Singapour en tant que régime étranger restreint (pour les clients professionnels uniquement). Les fonds n'ont pas été enregistrés en vertu de la loi américaine sur les valeurs mobilières de 1933. Les Fonds ne peuvent pas être offerts ou vendus, directement ou indirectement, au profit ou pour le compte d'une « personne américaine » (« U.S. person »), selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou de la FATCA. Les Fonds présentent un risque de perte en capital. Les risques et les frais sont décrits dans le DICI/KIID (Document d'Information Clé pour l'Investisseur / *Key Investor Information Document*). Le prospectus, les DICI et les rapports annuels du Fonds sont disponibles sur www.carmignac.com, ou sur demande auprès de la société de gestion. Le DICI doit être mis à la disposition du souscripteur avant la souscription. - En Belgique, ce document est destiné aux clients professionnels et n'a pas été soumis à la validation de la FSMA. - En Suisse, les prospectus, KIID et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.ch, ou auprès de notre représentant en Suisse, CACEIS (Switzerland) S.A., Route de Signy 35, CH-1260 Nyon. - Au Royaume-Uni, les prospectus, les DICI et rapports annuels respectifs des Fonds sont disponibles sur www.carmignac.co.uk, ou sur demande auprès de la Société de Gestion, ou pour les Fonds français, dans les bureaux de l'Agent des Facilités, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, opérant à travers sa succursale de Londres : 55 Moorgate, London EC2R. Ce document a été préparé par Carmignac Gestion et/ou Carmignac Gestion Luxembourg et est distribué au Royaume-Uni par Carmignac Gestion Luxembourg UK Branch (immatriculée en Angleterre et au Pays de Galles sous le numéro FC031103, agrément CSSF du 10/06/2013).

CARMIGNAC GESTION - 24, place Vendôme - F-75001 Paris Tel : (+33) 01 42 86 53 35 - Société de gestion agréée par l'AMF - Société anonyme au capital de 15.000.000 € - RCS Paris B 349 501 676

CARMIGNAC GESTION Luxembourg - City Link - 7, rue de la Chapelle - L-1325 Luxembourg Tel : (+352) 46 70 60 1 - Filiale de Carmignac Gestion. Société de gestion de fonds d'investissement agréée par la CSSF SA au capital de 23.000.000 € - RC Luxembourg B 67 549